

prédicateurs de son siècle, pour arrêter la vengeance divine prête à éclater sur la terre, à cause des parjures, des blasphèmes et de l'abus des serments, fonda de nouveau une pieuse association pour arrêter tant d'horribles profanations du saint nom de Dieu, et pour réparer tant d'outrages.

Les frères et les sœurs de la Confrérie doivent donc honorer et faire honorer d'une manière spéciale le nom à jamais adorable du Seigneur, et empêcher autant qu'il est en leur pouvoir les jurements, les parjures et les blasphèmes. Si quelqu'un d'entre eux avait le malheur de proférer un blasphème, il devait aussitôt s'en repentir, réciter un *Pater* et un *Ave* à l'intention de se corriger, et donner une aumône.

Accueillie avec applaudissement par le monde catholique, cette confrérie se répandit bientôt dans tous les pays. Le souverain pontife Pie IV l'approuva solennellement en 1564, et l'enrichit de nombreuses indulgences.

Pie V, et Grégoire XIII après lui, par des *Motu proprio*, ordonnèrent que tout ce qui concerne l'érection et le gouvernement des